



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Trente-septième session**

Doha, 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**Rapport du Comité de l'adaptation**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Trente-septième session**

Doha, 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2012

Point 8 de l'ordre du jour

**Rapport du Comité de l'adaptation**

**Travaux du Comité de l'adaptation**

**Projet de conclusions proposé par les Présidents**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil  
scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire  
de mise en œuvre**

À leur vingt-septième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session:

**Projet de décision -/CP.18**

**Travaux du Comité de l'adaptation**

*La Conférence des Parties,*

*Se réjouissant* de l'entrée en fonctions du Comité de l'adaptation, qui marque une étape importante dans la mise en œuvre de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali),

*Se félicitant aussi* du rapport du Comité de l'adaptation<sup>1</sup>,

1. *Approuve* le projet de plan de travail triennal du Comité de l'adaptation figurant à l'annexe II du rapport du Comité et attend avec intérêt de recevoir, à sa dix-

---

<sup>1</sup> FCCC/SB/2012/3.

neuvième session, des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail, dont les objectifs visent à promouvoir l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et les synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention et à fournir une assistance technique et des conseils aux Parties;

2. *Prie* le Comité de l'adaptation d'approfondir les travaux énumérés sous les activités 7, 8, 11, 17 et 19 du plan de travail susmentionné;

3. *Approuve* le projet de règlement intérieur du Comité de l'adaptation figurant à l'annexe III du rapport du Comité;

4. *Décide* que, en raison de la désignation tardive des membres du Comité de l'adaptation en 2012, le mandat des membres actuellement en fonctions s'achèvera juste après la première réunion du Comité de l'adaptation en 2015 dans le cas des membres nommés pour un mandat de deux ans et juste avant la première réunion du Comité en 2015 pour ceux dont le mandat dure trois ans;

5. *Décide également* que, en raison de la modification de la durée du mandat de ses membres, le mandat du Président et celui du Vice-Président actuellement en fonctions s'achèveront juste avant la première réunion du Comité de l'adaptation en 2014;

6. *Encourage* les Parties à allouer des ressources suffisantes afin que le plan de travail triennal du Comité de l'adaptation soit exécuté en temps voulu;

7. *Prend note* du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit exécuter en application du paragraphe 1 ci-dessus;

8. *Décide* que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans la présente décision seront mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières; en l'absence de ressources additionnelles suffisantes, comme il est indiqué dans les estimations budgétaires mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus, le secrétariat ne sera peut-être pas en mesure d'exécuter les activités demandées.

---